



Communiqué

Par une ordonnance du 7 juin 2017, le président du Tribunal de commerce de Paris a autorisé la société Viktoria Invest à reporter la date de son Assemblée Générale, initialement prévue le 28 juin 2017.

L'Assemblée se tiendra au plus tard le 30 septembre 2017. Un avis au BALO sera publié.

Ce report a été rendu nécessaire, afin de parfaire l'information des actionnaires sur :

- La situation de la Société, avec un document de référence en préparation,
- L'avis du Conseil d'Administration sur des projets de résolutions d'actionnaires minoritaires dont l'inscription a été demandée,
- l'actionnariat de la Société.